

CONSEIL MUNICIPAL DE VERGISSON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de S&L

Séance ordinaire du 4 novembre 2014 à 19 h 30

Président : Mr Roger LASSARAT

Etaient présents : Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Jean-Michel CARRETTE, Didier VEILLITH, Pierre BAGNE, Eve REY, Gisèle MEUNIER, Alain JACQUOT, Lionel LAUER, Laurent COLPART

Excusés : Lionel LAUER

Secrétaire de séance : Gisèle MEUNIER

- Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

I. dossier des sites classés-inscrits

Présentation du dossier de modification des périmètres des sites en présence de Mme E. Labbé Bourdon (Préfecture de Région) et approbation du dossier :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 20/07/2010 qui a entériné le principe d'une extension du site classé des Roches de Solutré Pouilly et Vergisson sur le périmètre actuellement inscrit en dehors des parties urbanisées.

Une précision est apportée sur la différence entre sites classés et sites inscrits : les sites classés le sont par décret et les sites inscrits le sont par arrêté ministériel.

Dans le cadre du dossier de modification des périmètres des sites classés-inscrits protégeant les roches de Solutré Pouilly Vergisson et leur paysage environnant et suite aux modifications intervenues à la suite de l'enquête publique sur le territoire de Vergisson, à savoir les parcelles B109, B1390, A1014, A1013, A1012, A1016 qui seront réintégrées dans le site inscrit, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette délimitation afin que le dossier actualisé puisse être transmis à la Ministre de l'Ecologie du développement durable et de l'énergie.

Le conseil se prononce favorablement pour la nouvelle délimitation.

Mme Labbé Bourdon demande un plan de gestion pour l'avenir.

II. Comptabilité / recouvrement : décision sur l'autorisation générale de poursuites

Dans le cadre des impayés que peut subir la commune, le conseil municipal donne un avis favorable pour accorder au maire, une autorisation générale de poursuite, de manière permanente.

III. Décision fixant l'indemnité du receveur

En vertu de l'arrêté interministériel du 16/12/198, Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution des indemnités de conseil aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et le versement annuel de cette indemnité.

Le Conseil municipal décide de maintenir l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100%.

IV. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : autoriser le maire à signer la convention liant la commune et l'état

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de transmettre par voie électronique l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité et demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention liant la commune et le représentant de l'Etat.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant le représentant de l'Etat et la Commune de Vergisson.

Monsieur le Maire, Roger LASSARAT, sera le bénéficiaire du certificat électronique.

V. Personnel communal : reconduction pour l'ouverture du poste d'attaché

Monsieur le Maire présente la possibilité d'évolution de carrière que peut prétendre l'agent actuellement au grade de rédacteur principal 1ère classe. Il précise que cette nomination au grade d'attaché est conditionnée par l'ouverture du poste par le conseil municipal et par la décision de la CAP du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.

Monsieur le Maire rappelle que cette demande de promotion interne est présentée pour la 4ème fois et que l'ouverture du poste d'attaché a fait l'objet des décisions précédentes par délibération du 27/09/2011, du 09/10/2012 et du 02/09/2013.

Le Conseil municipal renouvelle sa décision d'ouvrir le poste d'attaché au 01/01/2015.

VI. Programme de voirie 2014 / choix de l'entreprise suite à ouverture des plis

Faisant suite :

- à la délibération du 7/10/2014 retenant la SARL AAMARIGE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie 2014,
- à la consultation auprès de 3 entreprises, EIFFAGE, EUROVIA et SOCAFL,
- à l'ouverture des plis le 4/11/2014,

Le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise SOCAFL, pour les travaux de voirie comprenant le chemin de la Denante, route de la Combe Poncet, Impasse du Puyé et rue du Repostère pour un montant des travaux s'élevant à 53700 euros TTC.

VII. Bail communal viticole : point sur le dossier en cours

Un différend opposant la commune bailleur d'une parcelle de vigne PF de 59 a 46 à Mr G.Bleton, le conseil municipal décide que seul le tribunal paritaire des baux ruraux peut statuer sur la suite à donner à la poursuite du bail.

Un courrier sera adressé à Mr G.Bleton pour l'informer de cette décision.

La commission des Baux communaux se réunira chaque début d'année afin d'assurer le suivi de tous les dossiers de location en cours.

VIII. Questions diverses

1/ Le véhicule des sapeurs-pompiers de Vergisson n'est plus en mesure d'être réparé et doit être renouveler. Une étude est menée afin de trouver un nouveau véhicule.

2/ Certaines guirlandes de Noël n'étant plus aux normes, le comité floral estime le coût de ce changement à 571,80€. Le conseil municipal donne son accord pour financer cet achat.

3/ L'assurance communale contractée auprès de Groupama sera résiliée à titre conservatoire au 01/01/2015 pour un nouveau contrat auprès d'Allianz dont le coût sera diminué et pour de meilleures garanties.

4/ Les travaux effectués par les employés municipaux pour le 'point d'accueil' débiteront début décembre.

IX. Comptes rendus des réunions et commissions

1/ 10/10/2014 – SIVOM des deux roches

2/ 13/10/2014 – Voirie / bureau d'études

3/ 15/10/2014 – Syndicat des eaux de la PG

4/ 16/10/2014 – SIVOM des deux roches/réunion plénière

La séance est levée à 23 h 30